



Deutscher Akademischer Austauschdienst  
Office allemand d'échanges universitaires



Appels à candidatures

## Prochains appels à candidatures

Le DAAD France souhaite attirer votre attention sur les programmes de bourses arrivant bientôt à échéance (date limite de dépôt de dossier)

- Bourse d'études de master – musique, architecture : 27/09/2021 (musique) et 30/09/2021 (architecture)
- Bourse de recherche de courte durée : 15/09/2021
- Réinvitation d'anciens boursiers du DAAD : 15/09/2021
- Stages d'enseignement pour professeurs d'histoire et géographie titulaires (PEA) : 14/10/2021
- Missions de recherche pour enseignants-chercheurs ou chercheurs confirmés : 15/09/2021

### Programme d'excellence DAAD-Sorbonne Université

- Bourse de recherche de courte durée pour jeunes chercheurs de Sorbonne Université : 15/09/2021
- Missions de recherche pour enseignants chercheurs et chercheurs confirmés de Sorbonne Université : 15/09/2021

[Plus »](#)

Cette lettre d'information est mise à disposition par :

DAAD, Bureau Paris, 28, rue Serpente, 75006 Paris.  
Représentation légale par Dr. Kai Sicks,  
Deutscher Akademischer Austauschdienst e.V.,  
Kennedyallee 50, 53175 Bonn, Allemagne.

Tél. : +33 (0) 1 53 10 58 32

Courriel : [info-paris@daad.de](mailto:info-paris@daad.de)

Internet : <http://www.daad-france.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/DAAD.France/>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/daad-france/>

**Siège de l'association :**

Bonn (Allemagne), association enregistrée auprès du tribunal de première instance, Bonn (Amtsgericht Bonn, Registergericht VR 2107)

**Direction éditoriale :**

Christian Thimme

**Mention concernant la responsabilité :**

Nous n'endossons aucune responsabilité quant au contenu des pages externes. Le contenu des pages liées reste sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

**Copyright © by DAAD e.V.**

Le contenu de cette lettre d'information est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

L'utilisation du texte - en tout ou en partie - et des images n'est autorisée qu'avec le consentement écrit préalable du DAAD.

**Désinscription :**

Si vous souhaitez résilier la souscription à la lettre d'information du DAAD France, merci d'utiliser le [formulaire de résiliation](#).